



prise en charge réparation bac de douche

Par **romain33980**, le **09/11/2012 à 16:07**

Bonjour,

Je viens ici car je suis actuellement en litige avec mon propriétaire concernant qui de moi ou du propriétaire doit payer les frais de réparation du bac de douche.

Effectivement j'ai constaté un début de fissure au fond du bac de douche (plastique) ,je me suis rendu à l'agence de location pour leur signaler le problème. Par la suite un plombier est venu faire un devis pour le remplacement du bac de douche et 2 semaines plus tard l'agence m'envoie gentiment un courrier me signifiant qu'il y en a pour 1500€ environs et que je doit prendre en charge 40%des travaux soit 616€.

Bien évidemment après avoir habiter 1 an dans ce domicile je trouve cela impensable de devoir payer 616 € pour un bac de douche défectueux.

Je vous remercie par avance pour les éventuelles réponses que vous pourriez me donner .